

République Française

Commune de Lussac

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 octobre 2023

Conseillers municipaux présents : Catherine RAYNAUD, Danielle TINARD, Romain POURRAGEAU, Bastien MAGRET, Sylvie FERRARI, et Emmanuelle CAVICHINI.

Absents représentés : Alexandre CASAGRANDE est représenté par Catherine RAYNAUD, Delphine CERTAL est représentée par Sylvie FERRARI.

Absents : Sébastien JOLIVET

Secrétaire de séance : Emmanuelle CAVICHINI.

Date de convocation : 25 septembre 2023

Ordre du jour :

- Approbation du PV du CM du 18 juillet 2023
- Préparation de l'organisation du Repas des anciens
- Inauguration des éoliennes le 04 octobre 2023
- Point info sur l'école
- Convention de partenariat avec le CALC relative aux sentiers de randonnée
- Destruction nids de Frelons asiatiques
- Subvention exceptionnelle Voltige du poney club du Couret
- Questions diverses (courrier sdeg village lumineux...)
-

Madame le Maire, présidente de séance, constate la présence de 6 conseillers municipaux sur 9 en exercice et déclare que le quorum est atteint.

Adoption du compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal adopte le PV de séance du 18 juillet 2023.

Préparation de l'organisation du Repas des anciens

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la date du repas des aînés est fixée au 12 novembre 2023. Toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que leur conjoint,

les conseillers municipaux et les employés communaux y sont conviés. Certains aînés ont émis le souhait de pouvoir y inviter leur famille et amis.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les aînés à inviter quelques proches moyennant une participation au coût du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **FIXER** la participation au repas des aînés 2023 à 22 euros par personne ;
- **PRECISE** que cette participation sera demandée aux invités des aînés ;
- **PRECISE** que les recettes engendrées seront enregistrées au compte 75888 – « Autres produits divers de gestion courante » du budget 2023.

Inauguration des éoliennes le 04 octobre 2023

Madame le Maire rappelle l'organisation de la journée de demain.

10h30 rendez-vous sur le parking de l'éolienne 2 avec visite à pied du dite et de l'éolienne 2, tous équipés de casques et gilets.

11h45 environ coupure du ruban puis rendez-vous à la salle des fêtes à midi pour les discours et le repas offert par Neoen.

Les invitations ont été envoyées aux anciens maires.

Point info sur l'école

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'elle a eu lundi dernier à Nieuil une réunion pour un audit sur l'audit Lussac-Nieuil.

Cet audit n'est pas en lien avec la fréquentation de l'établissement mais va se pencher sur ce qui peut être changé et amélioré, sachant que cela ne concernera pas les gros travaux.

Mme le maire a demandé à l'inspecteur d'académie Mr Princaut un rendez-vous en tête à tête pour parler de l'avenir de l'école.

Convention de partenariat avec le CALC relative aux sentiers de randonnée

Madame le Maire expose aux membres du conseil la réunion qu'elle a eu avec Mme Preveraud, représentante du CALC pour les sentiers de randonnées.

Elle propose de signer une convention de partenariat qui définit qu'en échange d'une prestation de service de 5€/km pour un total de 11.2km, l'association assurera l'entretien et le balisage des sentiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **SIGNER** la convention de partenariat ;

Destruction nids de Frelons asiatiques

Mme le Maire informe que la mairie a fait intervenir Mathieu Hemery d'Ansac sur Vienne pour détruire un nid de frelons asiatiques installé en bordure d'école sur un terrain appartenant à Mme Parisis. La facture lui sera envoyée.

Subvention exceptionnelle Voltige du poney club du Couret

Madame le Maire informe l'assemblée que le Centre Equestre Poney Club du Couret et l'association Equit'Express de Saint-Sornin (16) ont adressé à la mairie une demande de subvention pour aider au financement de leur participation au Championnat de France de voltige équestre organisé à Lamotte-Beuvron (41) les 13, 14 et 15 juillet 2023. Malgré le retard et au vu des excellents résultats des voltigeuses, les membres du conseil ont voulu participer à cette belle aventure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

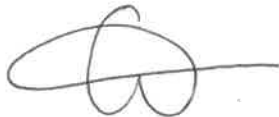
- **ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 euros à l'association Equit'Express de Saint-Sornin (16) ;
- **INSCRIRE** les dépenses nécessaires au compte 65748 du budget 2023 ;

Questions diverses

- Le courrier pour postuler aux villages lumineux SDEG est dépassé. Nous verrons peut-être l'an prochain.
- Point info sur la route des éoliennes : L'intervention devait commencer début septembre. M. Pourrageau avait demandé chaque semaine pour un début de travaux. Finalement l'intervention a eu lieu le lundi 01 octobre car la semaine précédente Neoen avait boqué les paiements. M. Pourrageau a retracé tous les endroits à reprendre mais ceux-ci n'ont été pris en compte que jusqu'à l'éolienne 1, pas après.
Une réserve va être posée et une garantie de 5 ans va être exigée à courir à la date de la fin d'intervention avec les 3 signataires (Atlas, Colas et Neoen)
- Les travaux de réfection des sanitaires de la salle des fêtes seront faits courant octobre.
- Procédure expulsion du mobile home de M. Fallat est en cours

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,
Catherine RAYNAUD



La secrétaire de séance,
Emmanuelle CAVICHINI

République Française

Commune de Lussac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 03 octobre 2023

DE_2023_027

Date de la convocation : 25 septembre 2023

Membres en exercice :

9

Présents : 6

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Emmanuelle CAVICHINI

L'an deux mille vingt-trois et le trois octobre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Catherine RAYNAUD, Maire

***Présents** : Catherine RAYNAUD, Emmanuelle CAVICHINI, Sylvie FERRARI, Bastien MAGRET, Romain POURRAGEAU et Danielle TINARD.*

***Représentés** : Delphine CERTAL est représentée par Sylvie FERRARI, Alexandre CASSAGRANDE est représenté Catherine RAYNAUD*

***Absents** : Sébastien JOLIVET*

OBJET : Participation au Repas des Aînés 2023

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la date du repas des aînés est fixée au 12 novembre 2023. Toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que leur conjoint, les conseillers municipaux et les employés communaux y sont conviés. Certains aînés ont émis le souhait de pouvoir y inviter leur famille et amis.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les aînés à inviter quelques proches moyennant une participation au coût du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **FIXER** la participation au repas des aînés 2023 à 22 euros par personne ;
- **PRECISE** que cette participation sera demandée aux invités des aînés ;
- **PRECISE** que les recettes engendrées seront enregistrées au compte 75888 – « Autres produits divers de gestion courante » du budget 2023.

Fait et délibéré les mêmes an, mois et jour que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Catherine RAYNAUD



République Française

Commune de Lussac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 03 octobre 2023

DE_2023_028

Date de la convocation : 25 septembre 2023

Membres en exercice :

9

Présents : 6

Votants : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Emmanuelle CAVICHINI

L'an deux mille vingt-trois et le trois octobre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Catherine RAYNAUD, Maire

Présents : Catherine RAYNAUD, Emmanuelle CAVICHINI, Sylvie FERRARI, Bastien MAGRET, Romain POURRAGEAU et Danielle TINARD.

Représentés : Delphine CERTAL est représentée par Sylvie FERRARI, Alexandre CASSAGRANDE est représenté Catherine RAYNAUD

Absents : Sébastien JOLIVET

OBJET : Convention de partenariat avec le CALC relative aux sentiers de randonnées

Madame le Maire expose aux membres du conseil la réunion qu'elle a eu avec Mme Preveraud, représentante du CALC pour les sentiers de randonnées.

Elle propose de signer une convention de partenariat qui définit qu'en échange d'une prestation de service de 5€/km pour un total de 11.2km, l'association assurera l'entretien et le balisage des sentiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

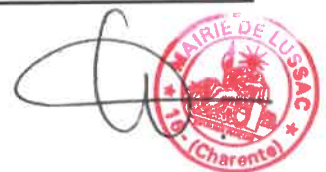
- **SIGNER** la convention de partenariat ;

Fait et délibéré les mêmes an, mois et jour que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Catherine RAYNAUD



République Française

Commune de Lussac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 03 octobre 2023

DE_2023_029

Date de la convocation : 25 septembre 2023

Membres en exercice :

9

Présents : 6

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Emmanuelle CAVICHINI

L'an deux mille vingt-trois et le trois octobre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Catherine RAYNAUD, Maire

Présents : Catherine RAYNAUD, Emmanuelle CAVICHINI, Sylvie FERRARI, Bastien MAGRET, Romain POURRAGEAU et Danielle TINARD.

Représentés : Delphine CERTAL est représentée par Sylvie FERRARI
Alexandre CASAGRANDE est représenté par Catherine RAYNAUD

Absents : Sébastien JOLIVET

OBJET : Subvention à l'association Equit'Xpress de Saint-Sornin (16)

Madame le Maire informe l'assemblée que le Centre Equestre Poney Club du Couret et l'association Equit'Express de Saint-Sornin (16) ont adressé à la mairie une demande de subvention pour aider au financement de leur participation au Championnat de France de voltige équestre organisé à Lamotte-Beuvron (41) les 13, 14 et 15 juillet 2023. Malgré le retard et au vu des excellents résultats des voltigeuses, les membres du conseil ont voulu participer à cette belle aventure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 euros à l'association Equit'Express de Saint-Sornin (16) ;
- **INSCRIRE** les dépenses nécessaires au compte 65748 du budget 2023 ;

Fait et délibéré les mêmes an, mois et jour que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Catherine RAYNAUD



